

F.S.U Le Communiste Inter 87

Feuille d'Infos Syndicales N°16 . Mairie d'Isle . Mai 2009

Edito

Les fortes mobilisations du 26 janvier et du 19 mars ont démontré la détermination des salariés du secteur public et privé. Malgré cela, le gouvernement ne veut pas entendre les revendications notamment en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Il voudrait laisser pourrir le mouvement. C'est sans compter sur cette révolte qui gronde largement au-delà des consignes des appareils syndicaux.

Si l'unité syndicale est primordiale et a fait ses preuves, elle atteint ses limites dans un consensus mou qui ne répond plus au légitime mécontentement des salariés. Le syndicat Inter 87 FSU veut impulser un calendrier et des modalités d'actions plus efficaces pour obtenir de véritables avancées sociales.

Sont en jeu la défense et l'amélioration du service public accessible à l'ensemble de la population. L'éducation, la recherche, la santé, la culture ne sont pas des biens à vendre et à rentabiliser. Ce sont des biens communs, la privatisation de ces secteurs ne fera que renforcer la sélection par l'argent en privant la majorité des personnes de l'accès à ces droits fondamentaux. C'est un non sens que de parler en matière de besoins vitaux d'hôpital entreprise, d'école et d'université entreprise....

La mise en concurrence casse la solidarité, l'esprit collectif de coopération et de redistribution, nourrit le sentiment d'exclusion et l'individualisme.

Les salariés du secteur privé sont confrontés, sous prétexte de la crise et par anticipation, à des licenciements fallacieux dont le seul but est de continuer à garantir les dividendes des actionnaires.

A Isle, nous pouvons aujourd'hui mesurer l'impact de la mobilisation de la grève du 7 novembre et analyser ses raisons.

Le contrepoids nécessaire permet une écoute mutuelle et de peser sur les décisions. Dès le début de la nouvelle mandature, nous avons dénoncé cette méthode consistant à amener les fonctionnaires sur le terrain politique. Les agents sont au service des usagers et ont toujours appliqué les orientations quelque soit la majorité en place. La neutralité et l'intégrité sont les caractéristiques des fonctions et des missions des employés municipaux. L'erreur est d'avoir tenté de leur demander d'être partisans. Notre revendication justifiée de sérénité dans le travail aujourd'hui mieux prise en compte est le moteur efficace qui garantit indépendance et transparence.

Nous sommes intervenus pour défendre le service public face à un projet de privatisation du restaurant de la Résidence Fleurie finalement abandonné par le Maire. Nous constatons que la tendance est à la sous-traitance d'un certain nombre de missions (espaces verts, portage des repas...) au détriment de l'emploi et dans un calcul d'économie qui n'est favorable qu'à court terme.

Le dialogue social est ouvert et vos représentants élus, présents dans les différents services, sont à l'écoute de vos préoccupations concernant l'organisation et vos conditions du travail. N'hésitez pas à leur demander conseils et à les rejoindre dans l'action syndicale.



COMPTE RENDU DU CTP du 14 avril 2009 à 14H30

Etaient présents pour l'administration : Le Président Gilles BEGOUT, Pierre AUZEMERY, Marie LAPLACE, Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ, Bernard ANACLET.

Etaient présents pour la FSU INTER 87 : M.France MORELON, André MAZALEYRAT, Martine LAURENT, Christian BECHADE, Hervé FAURE, Valérie DESMAISON, Jean-Pierre DELAGE-DAMON, Richard CHAMBORD, Fabien TARNAUD.

Etait excusé : Jean-Pierre BONNAUD.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif : Françoise BOURGUIGNON, Ellen DECUIGNIERE, Joëlle PENOT Directrice de la Résidence Fleurie.

Le Président constate que le quorum est atteint et que la séance peut avoir lieu.

1) APPROBATION DU CTP DU 18/12/2008

André MAZALEYRAT rappelle le texte de loi sur le fonctionnement du CTP, repris dans le règlement intérieur voté par l'instance paritaire d'Isle composée de membres titulaires et suppléants issus des élections professionnelles. Il est prévu la présence d'un seul fonctionnaire (la DGS pour la Mairie d'Isle, la Directrice pour la Résidence Fleurie) pouvant assister à titre consultatif et aider au secrétariat des séances.

Le Président demande à Ellen DECUIGNIERE de quitter l'assemblée et précise qu'elle interviendra à sa demande en tant qu'expert dans le domaine de la formation au moment où ce sujet sera abordé par les membres du CTP.

Christian BECHADE explique que l'on ne peut pas accepter qu'un membre élu titulaire puisse être interpellé «de façon agressive» dans le cadre du CTP dans une relation du type «chef de service à agent» par une personne assistant à la réunion à titre consultatif comme cela s'est produit lors du dernier CTP.

Hervé FAURE remarque que le compte-rendu des deux derniers CTP a été transmis plus que tardivement et demande que le délai légal de 15 jours soit respecté. Il en va de même en ce qui concerne le délai de deux mois sur la suite donnée aux avis du CTP.

2) DEMISSION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE

Le Président fait part de la démission de Françoise BLANCHARD-ROGERIE, Conseillère Municipale, ce qui met fin également à son mandat d'élue suppléante représentant la collectivité au sein du CTP. Il sera procédé à son remplacement lors du prochain Conseil Municipal.

3) MOUVEMENT DE PERSONNEL

Recrutement et création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour assurer les fonctions d'assistante des services techniques.

Les avancements de grade :

2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, 1 poste d'agent de maîtrise principal, 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, 1 poste de rédacteur principal sont créés.

Suite à promotion interne, un poste d'agent de maîtrise est créé.

Résidence Fleurie

Création d'un poste d'adjoint d'animation par voie de détachement.

Suppression au 1^{er} décembre 2008 d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, d'un poste d'adjoint technique 1^{er} classe.

Formation : 4 agents pour 13 stages, 1 annulé par le CNFPT, 1 par l'agent.

4) ORGANISATION DE CERTAINS SERVICES

Les nouveaux locaux des services techniques ont été aménagés provisoirement (direction, secrétariat, chefs de service). Une rénovation des vestiaires ainsi qu'un local réfectoire sont également en cours d'aménagement.

Ces réfections sont réalisées dans l'attente du projet de construction à Parpayat d'un centre technique qui devrait être opérationnel dans les 3 ans.

La construction de l'EPHAD, ou maison de retraite médicalisée, est prévue en 2010.

Le service de la Police Municipale est transféré au 14 avenue de la République (ancien point police). Il est utilisé en commun avec la société SECURITAS chargée par la Municipalité, après appel d'offre, de la surveillance des bâtiments publics. Il serait judicieux que cette société se fasse connaître des personnels du Centre

Culturel car des manifestations sont organisées régulièrement jusqu'à des heures tardives.

Le président informe le syndicat de l'audit en cours d'élaboration concernant le système téléphonique et informatique. Des dysfonctionnements récurrents amènent la municipalité à changer de système dans la perspective d'une économie de plus de 35% sur la téléphonie. L'informatique fera l'objet d'un traitement spécifique, installation d'un serveur et intranet.

Valérie DESMAISON s'inquiète de l'utilisation du WIFI dans les bâtiments publics suite aux diverses études qui montrent notamment la nocivité sur les animaux et demande que le principe de précaution soit appliqué. Le Président s'engage à faire le choix de l'Ethernet pour toutes les nouvelles installations, sans retirer le WIFI là où il est déjà installé.

Richard CHAMBORD pose le problème des ondes qui circulent au sein des écoles. Le Président indique que les enseignants souhaitent conserver le WIFI !

Un point est fait sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs : un directeur et une adjointe font fonctionner la structure en gestion directe municipale. La FOL conserve le marché du recrutement des animateurs. Fabien TARNAUD intervient pour faire part des difficultés rencontrées depuis la réorganisation du service jeunesse à l'Espace Jeunes. Les différents services (inscription des familles, animation avec les jeunes) se croisent et font apparaître un déficit d'espace et de cohérence de la démarche d'animation.

Le Président estime que cette structure est mal placée, trop éloignée des jeunes, et qu'il envisage une autre structure dans un autre lieu notamment près de la Maison des Associations et du Collège.

Bernard ANACLET répond que cette structure a une place centrale, près du bourg et du Centre Culturel, à proximité du collège, et que cela n'a pas de rapport avec une éventuelle amélioration du fonctionnement de l'Espace Jeunes.

Richard CHAMBORD demande à quelle activité seraient affectés ces locaux libérés. Le Président parle d'une activité à vocation sociale et/ou associative.

Hervé FAURE évalue la difficulté pour les ados de 13/18 ans de s'approprier un lieu qui peut leur apparaître comme devenant trop institutionnel avec l'affectation des inscriptions de l'accueil de loisirs.

Restructuration du portage des repas et du restaurant de la Résidence Fleurie

Le Président présente des arguments suite au contrôle sanitaire de la restauration de la Résidence Fleurie. L'évaluation est négative sur de nombreux points (hygiène, vétusté, qualité des repas, surcharge de travail et manque de qualification du personnel ...).

Aussi il propose de passer de la liaison chaude à la liaison froide pour le portage des repas.

Il y aura lieu de fournir à chaque personne un four à micro-ondes, système de barquettes à réchauffer.

Une seule voiture sera utilisée pour distribuer les repas sur un créneau horaire plus large.

Hervé FAURE pose la question du projet global de maintien à domicile par le portage des repas, la prise en compte des besoins des personnes (sorties, rencontres) dans le cadre d'une démarche d'animation affirmée.

Marie LAPLACE indique que la commission sociale prend en compte cet aspect du lien social.

Bernard ANACLET est plus favorable au maintien de la liaison chaude.

Après discussion cette proposition obtient 9 voix pour et une abstention.

Pour la Résidence Fleurie, il est également envisagé la suppression de la restauration en direct et de sous-traiter par appel d'offre avec un fournisseur de repas.

Le personnel réceptionnera les repas et aura la mission de proposer une présentation attrayante des plats.

La responsabilité de la sécurité alimentaire reviendra au prestataire de service.

Le Maire s'engage à conserver le personnel existant.

Hervé FAURE, Fabien TARNAUD et Richard CHAMBORD interviennent à tour de rôle.

Cette réorganisation implique la perte de la maîtrise des repas, de leur conception, de leur qualité. Il existe autour de la restauration institutionnelle à caractère familial une certaine convivialité, souplesse et réactivité. .

Une inquiétude se fait jour par rapport à l'appel d'offre, pourquoi pas la SODEXO ? Il est indispensable de solliciter l'avis du personnel, des résidents et des familles. Il est craint une privatisation du service public.

Bernard ANACLET demande une estimation des coûts qui lui semblent plus importants si on intègre tout le personnel et si on achète des produits transformés.

Après avoir demandé une suspension de séance de plusieurs minutes, tous les membres du syndicat FSU décident de voter contre cette proposition de délégation de service au privé.

Bernard ANACLET considère qu'il n'a pas assez d'éléments pour passer au vote de cette proposition..

Le Président propose alors de renvoyer le vote au 5 mai avec la convocation d'un nouveau CTP après avoir consulté le personnel de la Résidence Fleurie.

5) HYGIENE ET SECURITE ET MEDECINE DU TRAVAIL

Le Docteur PASCAUD du CDG 87 étant excusée, l'étude du rapport transmis sera fixée à l'ordre du jour du prochain CTP.

6) VÊTEMENTS DU TRAVAIL

Un appel d'offre a été lancé pour la location de vêtements de travail des personnels des services techniques, des écoles et du restaurant scolaire. Un contrat d'entretien lavage des tenues (une fois par semaine) sera conclu et le nombre de tenues fixé en fonction des services (2 ou 3 suivant le cas).

Les chaussures de sécurité seront disponibles courant avril.

Christian BECHADE rappelle que normalement les agents doivent poser leurs vêtements de travail à chaque fois qu'ils quittent leur travail (à la pause méridienne et le soir à la débauche).

Martine LAURENT demande si le personnel d'entretien est concerné : ils disposeront de blouses dans les mêmes conditions après que leur avis ait été sollicité.

Voté à l'unanimité.

7) CONGES DU PERSONNEL

Le lundi de pentecôte est férié. Le Maire accorde une journée.

Le Président avait proposé de remplacer l'heure donnée veille de Pâques et de

Pentecôte par une heure veille de Noël et du 1^{er} janvier. Après consultation du personnel aux écoles, aux services techniques et au Centre Culturel, une majorité s'est prononcée pour rester à la situation initiale.

Le Président entérine cette décision.

Voté à l'unanimité.

8) CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ce type de contrat doit être présenté aux représentants du CTP pour avis.

Bernard ANACLET considère par expérience qu'il faut limiter ce type de contrat.

Hervé FAURE constate qu'il s'agit d'une première demande et précise qu'il ne faut pas utiliser ces contrats pour éviter de recruter ou éviter d'augmenter les heures du personnel à temps incomplet.

Voté à l'unanimité.

9) FORMATION 2008 et PLAN DE FORMATION 2009

Ellen DECUIGNIERE intervient en tant qu'expert à la demande du Président.

Un tableau est joint faisant part des stages effectués par les agents de la collectivité en 2008 :

Nombre d'agents concernés : 44

Total jours demandés : 277

Total annulé par le CNFPT : 9

Total annulé par les agents : 6

Total de journées effectuées : 216 soit

Administration : 27 jours,

Enfance/Jeunesse, 21 jours, Services

Techniques 132, Culture 36.

Ellen DECUIGNIERE présente le projet de plan de formation 2009.

Il s'articule autour de formations statutaires obligatoires :

- Formation d'intégration et professionnalisation au premier emploi

- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

- Le DIF (Droit Individuel à la Formation)

- La mise en place du Livret Individuel de Formation (document personnel qui permet à l'agent d'établir son parcours en lisant les formations et les diverses expériences professionnelles ou non réalisées).

Le projet de plan de formation 2009/2010 est présenté au CTP après recensement

dans les différents services des besoins en formation.

Il fait état de 75 fiches complétées de demandes individuelles de formation et 7 fiches de demandes de formations collectives remplies par les responsables de service.

Il s'agit d'actions de formation collectives et individuelles liées aux métiers, à l'hygiène et à la sécurité, les actions de préparation aux concours et examens professionnels.

Les priorités définies par la collectivité en matière de formations collectives et formations qualifiantes en direction des agents sont :

- L'entretien d'évaluation professionnelle
- L'amélioration de la qualité d'accueil des usagers
- Les formations en hygiène et sécurité
- Les droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux.

Ont été également recensées des demandes de formation personnelles qui seront traitées en 2010 lors de la mise en place effective du DIF.

Le CTP est amené à se prononcer sur ces axes de formation et notamment sur l'intégration ou non de la préparation des concours et examens au sein du DIF, sur l'organisation des stages de formation pendant ou en dehors du temps de travail...

Dans cette perspective une sous-commission composée de 3 représentants du personnel et de 3 représentants de la collectivité sera chargée d'étudier ces questions pour présentation au CTP.

Hervé FAURE salue la mise en place du plan et des actions de formation indispensables au bon fonctionnement des services et à la valorisation de l'expérience des agents. Notre collectivité est une des premières à le mettre en place.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président présente les heures aménagées d'ouverture de la Médiathèque pour la période de juillet/Août 2009.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS PROPOSEES PAR LA FSU

A) Délégation de service public espaces verts, sécurité des bâtiments

Le syndicat FSU demande à être mis au courant à priori des délégations de service et à en connaître les raisons.

Le Président précise qu'il s'agit pour les espaces verts de 15 hectares qui sont sous traités avec le CDPI. La Municipalité ne peut pas envisager de recrutement supplémentaire cette année. De plus cela permet de rentrer dans le pourcentage obligatoire en matière de loi sur le handicap. Il est même prévu de sous traiter avec le CDPI en matière de compostage.

En ce qui concerne le gardiennage des bâtiments publics, il s'agit d'une mission spécifique comme cela existe déjà pour la piscine.

Fabien TARNAUD demande des précisions concernant la mise en place de nouvelles clés à puces électroniques qui pourraient fonctionner comme une pointeuse ?

Le Président répond que ce n'est pas le but. De plus un système de badges est prévu pour désactiver l'alarme si besoin.

B) Pris en charge du parc mètre concernant les véhicules de service utilisés par les agents d'Isle en mission à Limoges

Le Président se demande s'il est possible de créer une régie ? Toujours pas de solution à court terme. Le syndicat demande s'il n'est pas possible d'acheter des cartes ou des forfaits ? A suivre !

La question de l'utilisation des véhicules personnels est posée une nouvelle fois.

Hervé FAURE rappelle qu'une fois que l'agent est arrivé sur son lieu de travail, la collectivité doit lui fournir un véhicule de fonction pour assurer sa mission en divers lieux sur la commune ou à défaut compenser en indemnités kilométriques.

Le Président précise qu'un investissement en véhicule est prévu et que cette solution doit être utilisée en priorité.

C) Attribution de droit de la NBI aux agents remplissant une mission d'accueil du public

Hervé FAURE rappelle que la NBI est attribuée de droit aux agents qui remplissent

certaines fonctions prévues par les textes. En ce qui concerne la fonction d'accueil du public, la jurisprudence l'évalue sur la base de 50% du travail accompli. En cas de non application jugée par le tribunal administratif, un rappel est prévu sur 4 ans. La DGS est chargé de réexaminer la situation des agents éventuellement concernés par cette attribution dans leur fonction.

D) Récupération du lundi de pentecôte et de Pâques pour le personnel ne travaillant pas tous les lundis de l'année.

Le président accorde cette récupération pour le personnel concerné.

E) Possibilité d'astreinte pour tous les agents de maîtrise qui en font la demande

La réponse est non.

Le Président explique que le système actuel fonctionne correctement. Malgré tout il est prêt à étudier les éventuelles demandes d'autres agents.

F) Réorganisation du travail et de l'affectation du personnel pendant les vacances scolaires au service entretien, nettoyage

Le Président rappelle que certains agents sont affectés à la piscine l'été excepté les ATSEM, chargées de l'entretien des classes. Martine LAURENT intervient pour expliquer qu'il est demandé aux agents d'effectuer un autre travail que celui qu'ils font habituellement et s'interroge sur l'efficacité de ce transfert.

Hervé FAURE explique qu'il est demandé aux agents d'effectuer les mêmes tâches en la moitié de temps et que cela implique une détérioration du service à l'usager.

Le Président s'étonne et se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une utilisation moindre pendant les vacances ou d'une rotation des tâches à cause des personnes qui n'ont pas de voiture ?

Il s'engage à évaluer cette situation dans les services concernés pendant les petites vacances.

Richard CHAMBORD demande pourquoi il est attribué des heures à des personnes nouvellement arrivées au détriment de celles qui sont toujours à temps incomplet ? Le Président indique que les personnes concernées répondent rapidement à

l'urgence des remplacements et que certaines personnes considérées comme prioritaires ont refusé.

Hervé FAURE répond que cette remarque lui a déjà été faite par d'autres élus et qu'après vérification auprès des agents, il s'avère que concernant le portage des repas, une personne ne possède pas de permis de conduire, une autre a été déclarée médicalement inapte il y a déjà quelques années à soulever les containers de repas. Il a été proposé à cette même personne 1 heure de nettoyage le mercredi. Cela implique pour l'agent de venir travailler 1 seule heure dans la journée ce qui lui revient plus cher que de rester chez elle (Cela ne répondant plus à l'objectif de permettre à l'agent d'améliorer sa situation financière !)

G) Appel lancé aux bénévoles pour l'organisation du SMA

Le Président indique qu'il ne s'agit pas d'un appel au bénévolat mais aux éventuels volontaires qualifiés et rémunérés. Cette démarche a été lancée afin de couvrir la responsabilité du Maire quant à l'impossibilité d'appliquer la loi.

H) Transfert des compétences et des agents de la ville d'Isle dans le cadre de la communauté d'agglomération de Limoges

Le Président explique que le transfert des agents n'est pas envisagé.

Hervé FAURE rappelle que la loi prévoit automatiquement le transfert des agents lors du transfert des compétences et que nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire. Le syndicat FSU s'inquiète de la perte de la maîtrise et de l'organisation des travaux sur la commune d'Isle en cas de transfert du personnel. Le Maire n'aura plus le pouvoir de décider du cahier des charges organisé par l'agglomération et de l'affectation du personnel.

La séance est levée à 18H15.



COMPTE RENDU DU CTP DU 05/05/2009 à 15h.

Etaient présents pour l'administration : le Président Gilles BEGOUT, Pierre AUZEMERY, Marie LAPLACE, Bernard ANACLET, Eric ELCHINGER

Etaient présents pour la FSU INTER 87 : Marie-France MORELON, André MAZALEYRAT, Martine LAURENT, Christian BECHADE, Hervé FAURE

Valérie DESMAISON, Richard CHAMBORD, Fabien TARNAUD, Jean-Pierre BONNAUD.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif : Françoise BOURGUIGNON, Directrice Générale des Services, Joëlle PENOT Directrice de la Résidence Fleurie.

Etaient excusés : Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ, Jean-Pierre DELAGE-DAMON

Secrétaire de séance: Marie LAPLACE
Secrétaire adjointe : Marie-France MORELON.

Le Président constate que le quorum est atteint et que la séance peut avoir lieu.

1) APPROBATION DU CTP du 14 avril 2009

Il est approuvé à l'unanimité.

2) RESTRUCTURATION DU RESTAURANT de la Résidence Fleurie

Une rencontre a eu lieu avec le personnel du foyer logement. Même s'ils reconnaissent que des améliorations sont à envisager, les agents veulent continuer à faire la cuisine pour les résidents.

Le Président annonce qu'il accepte de maintenir la restauration en direct dans la structure sous certaines conditions : un audit va être réalisé pour mieux cerner la mise en conformité de la cuisine ainsi que sur la formation du personnel aux procédures d'hygiène et de sécurité.

Le Président insiste sur l'effort que devra effectuer le personnel.

Hervé FAURE intervient en indiquant que ce n'est pas la responsabilité du personnel qui est en cause dans la situation actuelle. Ils travaillent dans des conditions difficiles. Ils ont connu une intensification du travail sans recrutement correspondant. La confection des repas a été assurée pendant des années sans que cela pose de problème. Il serait normal de reconnaître l'expérience professionnelle des agents.

Christian BECHADE indique que les problèmes de formation et de mise aux

normes de la cuisine existaient déjà avant et que le personnel a assuré sa mission avec les outils qu'on bien voulu lui donner.

Marie LAPLACE précise qu'il existe un vrai problème de formation du personnel.

Concernant la surcharge de travail, le Président indique qu'il est résolu car le portage des repas sera sous-traité avec une entreprise extérieure.

Hervé FAURE regrette que dans le cadre d'une politique affirmée de maintien à domicile, les personnes âgées concernées ne puissent pas bénéficier de la qualité des repas confectionnés à la Résidence Fleurie.

Il rappelle que le Conseil Général a pour compétence de soutenir le développement du maintien à domicile des personnes âgées dans les communes. .

Christian BECHADE indique que la décision appartient en priorité à la collectivité, il s'agit de sa volonté politique de se donner les moyens humains et financiers. Le président a parlé de la construction d'un autre espace jeunes et il ne serait pas possible financièrement de rénover la cuisine de la Résidence Fleurie !

Le Président répond que le montant de la subvention attribuée par le Conseil Général est insuffisant pour aider au recrutement de personnel.

La situation sera évaluée progressivement, à la fois dans l'éventualité de l'achat des locaux de la Résidence Fleurie par la collectivité et dans une perspective de personnel supplémentaire. Alors il pourra être envisagé de revenir au repas en liaison chaude réalisés sur place.

Il affirme que sa volonté est de répondre au mieux aux besoins des aînés.

Hervé FAURE pense qu'il faut se féliciter du développement du nombre de repas portés. Cela veut dire que l'on réussit à maintenir à domicile de plus en plus de personnes et c'est bien là l'objectif. En fait, malgré ces bons résultats ne va-t-on pas réduire la qualité du service ?

On peut même imaginer avec la liaison froide un portage réduit à 3 jours au lieu de 5, donc moins de relations avec les personnes. Ce qui n'irait pas du tout dans le sens du maintien des liens réguliers avec les personnes âgées dans une démarche relationnelle. De plus les repas présentés en barquettes à faire réchauffer au micro-ondes seront moins attrayants, les aînés attachent de l'importance à la tradition, le

repas est un moment de plaisir, de convivialité.

Le Président indique que ce ne sera jamais le choix de la Municipalité car le lien social est primordial.

Joëlle PENOT précise concernant le recrutement de personnel pour le portage des repas qu'une demande de pérennisation de l'emploi d'une personne en contrat CES pour assurer ce service a été refusée par le Conseil Général.

Bernard ANACLET indique que le groupe PS ne s'opposera pas à ce que des moyens financiers soient votés pour les personnes âgées. Il faut évaluer le coût supplémentaire du portage en liaison chaude et faire un choix politique et l'assumer entièrement.

Marie LAPLACE parle du caractère urgent de la situation, il faut faire quelque chose maintenant pour soulager le personnel.

Bernard ANACLET interroge le Président sur les conclusions de l'inspection des services d'hygiène et de sécurité et demande si un avis de fermeture de la cuisine est envisagé. Réponse négative du Président.

Donc tout est de la responsabilité du gestionnaire. L'institution doit prouver sa bonne volonté pour aller dans le bon sens.

Le Président répond qu'on a laissé la situation se dégrader, on a pris les choses en l'état, il faut réagir vite.

Il propose de passer au vote du maintien de la cuisine avec formation et suivi du personnel dans la perspective d'obtenir des meilleurs résultats.

- Hervé FAURE exprime la satisfaction du syndicat FSU quant au maintien de la liaison chaude et de la rénovation de la cuisine à la Résidence Fleuri.

Voté à l'unanimité.

Christian BECHADE insiste sur le fait de garder en ligne de mire la question de retour à la liaison chaude pour le portage des repas.

Le Président indique qu'il faudra trouver la solution financière. Dans le cadre du remplacement de départ à la retraite d'agents, il est envisagé le recrutement de personnel qualifié pour la cuisine.

Pierre AUXEMERY donne son avis de par son expérience en institution hospitalière sur la

qualité des repas en liaison froide qui n'a jamais baissée au fil des années.

Hervé FAURE différencie les normes et contraintes liées au milieu hospitalier avec le fonctionnement d'un foyer logement non médicalisé.

3) AUTRES QUESTIONS

Le Président propose au syndicat d'informer les agents sur la possibilité de prendre leurs repas dans le salon de la résidence Fleurie (20 personnes maximum).

Joëlle PENOT précise que le prix du repas est encadré par le Conseil Général pour les résidents. Il peut être librement fixé pour les extérieurs.

Hervé FAURE pour la FSU répond que ce n'est pas au syndicat de donner cette information, l'administration peut faire passer un questionnaire avec les fiches de paye.

Nous sommes étonnés par cette proposition qui revient à rajouter du travail au personnel de la Résidence Fleurie. Elle est sûrement à replacer dans le contexte budgétaire de la structure...

Christian BECHADE demande si cette proposition ne remet pas en question la cantine aux ateliers. Réponse négative du Maire.

Hervé FAURE intervient sur la question du rapport du Médecin du travail. Françoise BOURGUIGNON indique qu'en la prévenant suffisamment à l'avance elle viendra présenter ses observations aux membres du CTP.

Hervé FAURE rappelle la mission essentielle des ACMO. Les textes indiquent que la collectivité doit leur donner les moyens et du temps pour constater, vérifier, faire des propositions au CTP dans le but d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité. Le Président répond positivement.

Christian BECHADE informe le Président d'un manque flagrant de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et de bottes pour un agent contractuel affecté à la piscine.

Le Président indique qu'un appel d'offre est prévu en juin mais qu'en attendant il faut trouver une solution.

Le Maire indique que c'est au responsable des services techniques de régler la question.

La séance est levée à 16H00.

